

Bilan comparatif des médicaments : l'évolution

Le bilan comparatif des médicaments est un processus formel au cours duquel les professionnels de la santé travaillent de concert avec les patients, leur famille et les autres prestataires de soins de santé dans le but de s'assurer que des renseignements précis et exhaustifs sur les médicaments soient systématiquement communiqués à travers les interfaces de soins. Le bilan comparatif des médicaments nécessite une analyse systématique et exhaustive de tous les médicaments pris par le patient pour s'assurer que les médicaments ajoutés, modifiés ou cessés soient évalués attentivement. Il représente une des composantes de la gestion des médicaments et permettra de fournir les renseignements permettant aux prescripteurs de prendre des décisions adéquates pour le patient.¹ L'Organisation mondiale de la santé a qualifié le recours au bilan comparatif des médicaments de priorité mondiale pour la sécurité des patients². Le présent bulletin offre une mise à jour de la progression de l'utilisation du bilan comparatif des médicaments au Canada.

Le bilan comparatif des médicaments a été instauré en 2005 à titre d'initiative nationale en matière de sécurité des patients dans le cadre du programme *Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!* et est maintenant reconnu par la plupart des provinces et territoires comme étant une priorité stratégique clé pour l'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins de santé. Toujours en 2005, Agrément Canada a établi les pratiques organisationnelles requises (POR) pour réaliser le bilan comparatif des médicaments. En 2006, l'ISMP Canada a publié un bulletin décrivant les données probantes précoces liées à cette stratégie visant l'utilisation sécuritaire des médicaments³.

Exemple d'un accident lié à la médication

Un patient qui s'était présenté aux urgences a été admis à l'hôpital. Au moment de son admission, on a demandé au patient quels médicaments il prenait à la maison. On a noté que le patient avait besoin d'un timbre transdermique contenant du fentanyl à « 225 µg » tous les trois jours. Selon le meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP) obtenu à titre de composante du bilan comparatif des médicaments à l'hôpital, on a déterminé qu'en réalité, le patient appliquait « 2 timbres à 25 µg » tous les 3 jours. Heureusement, le processus de réalisation du bilan comparatif des médicaments a été achevé avant le moment prévu pour l'administration de la dose suivante, et la dose appropriée a alors été administrée.

L'évolution

En dépit du soutien exprimé dans tout le pays en faveur du bilan comparatif des médicaments, sa mise en œuvre demeure un défi. En 2010, Agrément Canada a décelé des occasions d'améliorer l'utilisation du bilan comparatif des médicaments⁴. Par exemple, seulement 46 % des établissements de soins de santé établissaient des bilans comparatifs des médicaments à l'admission et seulement 44 % des organismes le faisaient au transfert.

En février 2011, l'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP), en collaboration avec l'Inforoute Santé du Canada et l'ISMP Canada, tenait le Sommet national destiné à dynamiser la stratégie de mise en œuvre du bilan comparatif des médicaments à l'échelle du système de santé. Les participants ont retenu les 9 thèmes distincts suivants et ont mis de l'avant des recommandations précises pour chacun d'entre eux⁵.

- Engagement interprofessionnel
- Imputabilité des dirigeants
- Engagement entre le public/les clients et le personnel soignant
- Rôles des médecins
- Culture et systèmes humains
- Éducation et formation
- Systèmes et technologies de l'information
- Outils et ressources
- Prise de mesures

Codirigées par l'ICSP et l'ISMP Canada, dix organismes nationaux (énumérés ci-dessous) ont maintenant formé un comité directeur chargé de la stratégie nationale de la mise en œuvre du bilan comparatif des médicaments pour aider à concrétiser les thèmes et les recommandations élaborés dans le cadre du sommet national.

- Agrément Canada
- Inforoute Santé du Canada
- Association médicale canadienne
- Association des infirmières et infirmiers du Canada
- Institut canadien pour la sécurité des patients
- Association des pharmaciens du Canada
- Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux
- Collège des médecins de famille du Canada
- Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada
- Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

L'une des premières tâches dont devait s'acquitter le comité directeur consistait à déceler les principaux organismes de pratique et territoires de compétence et d'établir un inventaire des outils de soutien, des ressources et de la recherche, dont les données sont susceptibles d'être partagées dans tout le pays. Cet inventaire progressif peut être consulté sur le site Web *Cross Country MedRec Check-up* (vérification des données nationales sur le bilan comparatif des médicaments), à l'adresse www.ismp-canada.org/medrec/map/.

Le Canada fait du bilan comparatif des médicaments une priorité nationale par la mise en œuvre de programmes multiniveaux de soutien, de recherche et d'innovation. Vous trouverez ci-dessous des exemples de programmes et de stratégies mis en place afin de favoriser l'adoption du bilan comparatif des médicaments.

- Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique a engagé des fonds pour permettre aux pharmaciens communautaires de se prévaloir de services normalisés d'examen des médicaments. De plus, dans le cadre du programme *Clinical Care Management*, le ministère de la Santé a jugé prioritaire le recours au bilan comparatif des médicaments en ce qui a trait aux soins en établissement. Le *BC Patient Safety and Quality Council* s'est engagé à faciliter l'exécution de cette initiative et soutient la province dans le cadre de ce projet.
- Les *Alberta Health Services* ont élaboré un modèle et une approche à l'échelle provinciale pour la mise en œuvre du bilan comparatif des médicaments dans tous les secteurs de la province d'ici 2015.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario a lancé le programme *MedsCheck* qui fait en sorte que les pharmaciens communautaires sont rémunérés pour

des services liés au bilan comparatif des médicaments. En outre, le soutien offert par le Ministère pour les initiatives liées à la réalisation du bilan comparatif des médicaments au moment du congé de l'hôpital a mené à la mise au point d'outils servant précisément à la réalisation des bilans au moment du congé, outils qui ont été partagés à l'échelle nationale grâce au programme *Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!*

- Au Québec, il existe un service reconnu selon lequel les pharmaciens communautaires procurent à l'équipe de soins la liste des médicaments d'un patient qui exige des soins en salle d'urgence.
- De nombreuses provinces ont déjà établi ou sont en voie de mettre en œuvre un système électronique de renseignements sur les médicaments qui offrira aux fournisseurs de soins de santé un accès sécurisé aux profils de médicaments des patients. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard possède un système totalement intégré pour les dossiers de santé électroniques.
- Inforoute Santé du Canada a lancé le Défi Résultats *ImagiNation*, qui vise à accélérer l'adoption et à augmenter la portée de solutions novatrices dans le secteur des technologies de l'information et de la communication en soins de santé ayant le potentiel d'améliorer la qualité des soins de santé et l'expérience des patients au Canada. Le Défi comprend quatre volets clés notamment, la réalisation du bilan comparatif des médicaments.

L'objectif global du bilan comparatif des médicaments est de garantir que la communication au sujet des médicaments soit précise et efficace à tous les points de transfert. Le but ultime est que chaque Canadien ait une liste exacte de médicaments qui l'accompagnera lors des déplacements au sein du système de soins de santé.

Remerciements

L'ISMP Canada remercie sincèrement la communauté des soins de santé ainsi que les consommateurs et leur famille de leur initiative, de leurs efforts et de leur soutien envers une culture du partage et d'apprentissage, mis en évidence par leurs contributions en vue de soutenir et de faire progresser le bilan de santé comparatif. Nous tenons également à remercier nos organismes partenaires qui travaillent à rendre l'utilisation des médicaments plus sécuritaire.

Références

1. Bilan comparatif des médicaments : Trousses de départ relatives aux soins de courte et de longue durée et aux soins à domicile. Institut canadien pour la sécurité des patients, 2011. [Site consulté le 20 décembre 2011]. Accessible à l'adresse <http://www.saferhealthcarenow.ca/fr/interventions/medrec/pages/default.aspx>
2. Welcome to the high 5's project website. High 5s; 2009. [Révisé le 13 septembre 2011; site consulté le 21 décembre 2011]. Accessible à l'adresse <https://www.high5s.org/bin/view/Main/WebHome>
3. Le bilan comparatif des médicaments - à l'hôpital et ailleurs. Bulletin de l'ISMP Canada, 9 juin 2006. [Site consulté le 20 décembre 2011];6(3):1-2. Accessible à l'adresse <http://www.ismp-canada.org/fr/dossiers/bulletins/BISMP2006-03.pdf>
4. Rapport sur les pratiques organisationnelles requises de 2010 : Résultats des organismes de santé canadiens. Ottawa (ON): Agrément Canada, 2010. [Site consulté le 21 décembre 2011]. Accessible à l'adresse http://www.accreditation.ca/uploadedFiles/News_and_Publications/Publications/Report_on_ROMS/2010-Rapport-sur-les-POR.pdf
5. Optimiser l'usage sécuritaire des médicaments aux points de transfert - créer un défi d'envergure nationale. Compte-rendu du sommet du 10 février 2011, Toronto (ON). ISMP Canada, Inforoute santé du Canada, Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada, 2011. [Site consulté le 21 décembre 2011]. Accessible à l'adresse http://www.ismp-canada.org/download/MedRec/MedRec_National_Summitreport_Feb_2011_french.pdf

©2011 Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada.

ISMP Canada autorise aux abonnés d'utiliser le matériel contenu dans ses bulletins dans le cadre de bulletins ou d'autres communications internes seulement. Toute autre reproduction de quelque façon que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite d'ISMP Canada.

L'ISMP Canada est un organisme canadien qui recueille les déclarations volontaires d'incidents et d'accidents liés à l'utilisation de médicaments et qui a été fondé pour partager les expériences liées aux erreurs de médication. Notre but est de mettre en œuvre des stratégies de prévention et des mesures de sécurité afin de diminuer le risque d'accident préjudiciable et de promouvoir l'utilisation sécuritaire des médicaments dans le milieu de la santé.

Pour déclarer un incident ou un accident lié à la médication à l'ISMP Canada, vous pouvez (1) Visiter notre site Web, à l'adresse http://www.ismp-canada.org/err_report.htm, ou (2) Nous téléphoner : 416-733-3131 ou au numéro sans frais : 1-866-544-7672.

Vous pouvez également communiquer avec l'Institut par courriel : cmirps@ismp-canada.org. L'ISMP s'engage à la confidentialité et à la sécurité de tous les renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications.

Un partenaire clé du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux